

Subventions 2019 aux associations étudiantes de la Faculté de Médecine Rangueil.

Conseil d'administration du 3 juin 2019

Délibération 2019/06/CA-046

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du Conseil de la Faculté de Médecine Rangueil du 23 janvier 2019 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent les subventions 2019 suivantes aux associations étudiantes de la Faculté de Médecine Purpan pour un montant total de 2 100 € :

- Association étudiante ACEMT – Gala de médecine : 1 000 €
- Association étudiante ACEMT – Forum des métiers de la santé : 100 €
- Association étudiante ACTR – Aide au financement de l'équipe : 500 €
- Association étudiante AJT – RECWEEN – Aide au financement du congrès : 500 €

Toulouse, le 3 juin 2019
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL



Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0